

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2011

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation du procès verbal de la séance du 24 mars
- ❷ Bilan de la formation professionnelle 2010/2011
- ❸ Plan de formation 2011/2012
- ❹ Rapport annuel 2010
- ❺ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
Mme SAUVAGET, Directrice divisionnaire ;
Mme VALENTIN, Chef de service comptable ;
Mlle PARET, Inspectrice principale ;
M. LOUCHE, Inspecteur principal.

Représentants du personnel :

Mlle POBLE, Inspectrice, MM. MAUREL et TRESCARTE, Contrôleurs, représentant la CGT-FIP.

MM. COHADE et CIACHERA Contrôleurs principaux représentant l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES (USSTS).

Mme VIGNAL siège en qualité d'experte désignée par l'administration et Mme BRUN en qualité d'experte désignée par l'USSTS.

Le président ouvre la séance à 9 heures, observant qu'il s'agit de la 2^{ème} convocation, la séance initiale du 20 juin 2011 ayant été boycottée par les représentants des personnels.

Il constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; Mlle POBLE est chargée des fonctions de secrétaire-adjoint.

Les représentants des organisations syndicales donnent tour à tour lecture de déclarations liminaires jointes en annexe.

En réponse, le président fait remarquer que les organisations locales ont l'occasion de s'exprimer au cours de nombreuses réunions institutionnelles. Les déclarations liminaires sont systématiquement adressées à la Centrale et selon ses sources, elles y sont lues.

Sur les demandes visant à obtenir des mesures de rattrapage salarial, il rappelle que le contexte n'est pas favorable. Malgré tout, la DGFIP a obtenu certains avantages dans le cadre de la fusion

(8^{ème} échelon pour les C, augmentation des promotions par transformation d'emplois, augmentation de 150 € mensuels de la prime de fusion). D'autres fusions (préfectures, directions interministérielles..), ne se sont pas déroulées dans les mêmes conditions. Il n'y a pas eu, à sa connaissance, de versement de primes ni de fusion des statuts.

S'agissant du management et du retour de l'humain, il souhaite que les cadres soient présents auprès de leurs agents, qu'ils s'intéressent à tous. En ce qui le concerne, il se déplace dans les services et organise des réunions avec les agents.

Il se déclare attentif à la situation des agents en cas de deuil, d'hospitalisation ou à l'occasion des départs en retraite.

S'agissant des CTP uniques qui seront réunis entre le 1^{er} juillet et la mise en place des futurs CT issus des élections prochaines, il indique que leur composition a été fixée par décision de l'administration centrale.

En réponse à une intervention de M. TRESCARTE sur la loi sur la mobilité, le président rappelle qu'elle permet aux agents de passer plus facilement d'une administration à l'autre ou dans une collectivité locale. La DGFIP doit appliquer la loi mais elle dispose de règles de gestion qui lui permettent de régler des situations au bénéfice des agents.

Le président propose d'aborder le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I – Approbation du procès verbal de la séance du 24 mars 2011

En l'absence d'observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II– La formation professionnelle

Le président précise que depuis le 15 mai, c'est Christelle VIGNAL qui exerce les fonctions de DFP. A compter du 1^{er} juillet, elle sera compétente pour les 2 filières.

Il souligne que la formation locale est moins importante à l'ex-TG. M. LOUCHE ajoute que dans l'autre filière, il est moins appelé aux CIF.

Le président ajoute qu'il souhaite développer les formations locales au regard des besoins exprimés par les agents, les chefs de service ou le directeur si les besoins et les ressources en formateurs sont suffisants dans le département.

Il évoque les difficultés des trésoreries à faible effectif pour participer aux actions de formation.

M. COHADE demande si des formations seront organisées pour les chefs de poste en matière de TVA immobilière.

Le président répond qu'il s'agit d'un fort besoin ressenti aussi bien en local qu'au niveau national. Si le dispositif national tarde à se mettre en place, une formation locale sera proposée. Un fil conducteur va être établi. Les stages devraient être proposés en septembre et être adaptés en fonction du public.

M. TRESCARTE rappelle les difficultés des agents avec GAIA.

Le président admet que cette application est difficile à utiliser à l'accueil en présence de l'utilisateur mais c'est une application très utile qui doit être utilisée.

Des informations seront données aux chefs de postes sur l'impôt sur le revenu. Les agents des SIP recouvrement peuvent être sollicités à l'accueil, notamment au Puy où ils sont en plus grand nombre.

Sur le plan financier, le bilan de la formation souligne l'effort important notamment pour assurer les nombreuses formations en faveur des stagiaires sortis d'école et affectés dans le département au 1^{er} septembre 2010.

En volume, on note une baisse du nombre d'agents/jour due essentiellement au fait qu'il n'y a pas eu de formation grand public au cours de la période.

M. COHADE fait remarquer que le recours au tutorat n'est pas mis en valeur. Il s'agit d'une charge supplémentaire qui n'est pas reprise dans le cadre de la notation. Les tuteurs ne bénéficient pas de décharge de service.

M. TRESCARTE ajoute qu'il n'y a aucune reconnaissance tant sur le plan pécuniaire qu'au niveau de la notation.

Le président confirme que le tutorat est une tâche officiellement reconnue dans le cadre de la prise en charge des agents sortis d'école et constate qu'il y a beaucoup de nouveaux stagiaires et peu d'anciens sachants.

Il fait remarquer que les agents qui animent des actions de formation professionnelle sont rémunérés pour les heures passées chez eux à préparer. En revanche, le tuteur ne fait pas de préparation en dehors de ses heures de service, il n'a donc pas à être rémunéré. Toutefois, ses objectifs peuvent être aménagés pour prendre en compte la charge supplémentaire.

Les cadres qui prennent leurs fonctions bénéficient d'un tutorat dans le département ou parfois dans un autre département.

Le président souligne qu'une formation a été mise en place sur l'environnement informatique et l'utilisation du Portail Métiers car il est apparu que certains agents ne savent pas se servir des applications les plus simples.

M. TRESCARTE précise que les agents n'ont pas le temps de les consulter.

M. LOUCHE estime qu'il y a plutôt une autocensure de la part de certains.

Le président indique qu'un CTP unique se réunira en septembre pour examiner le bilan définitif et le recensement des besoins notamment des nouveaux arrivants.

Mme BRUN fait remarquer que des agents n'ont pas connaissance de l'organisation de stages.

Le président répond que la DFP inscrit les agents qui se portent candidats.

Mlle PARET ajoute que le plan interrégional de formation sera transmis aux chefs de service et diffusé sur le site local.

Mme BRUN évoque la situation d'agents qui s'étaient inscrit aux préparations de concours ou examens et qui ont appris par la suite qu'ils ne remplissaient pas les conditions. Elle soulève également le problème de la suppression des autorisations d'absence pour préparations aux concours.

Le président répond que ces autorisations d'absence ont été remplacées par des semaines en présentiel.

Il soumet le bilan de la formation et les perspectives pour l'année à venir au vote des membres du CTPD. Ceux-ci se prononcent favorablement et à l'unanimité sur ce dossier.

② Le rapport annuel 2010

- Les moyens en personnel : le président fait observer que les agents des SIP recouvrement sont inclus dans les effectifs affectés alors qu'ils ne sont pas compris dans les emplois théoriques.

Il souligne les moyens importants en auxiliaires accordés à la CH. On a constaté une hausse du flux. En outre, le service a besoin de renforts ponctuels en été.

M. TRESCARTE rappelle l'opposition de la CGT-FIP à la saisie des déclarations par les auxiliaires.

Le président souligne l'importance des charges de travail pendant la DPR. Tous les emplois disponibles sont mobilisés sur cette période afin de remplir l'objectif. Il précise qu'il n'a pas donné de directives aux responsables visant à empêcher la saisie par les personnels de renfort. Il estime enfin que la question du secret professionnel ne se pose pas plus pour la saisie des

2042 que pour les autres travaux confiés aux auxiliaires. De toutes façons, ceux-ci signent un contrat où une clause de confidentialité est clairement indiquée.

- L'évolution des structures : M. TRESCARTE dénonce la précipitation dans la mise en place du PRS au 1^{er} juillet 2010.

Le président estime que les conditions de mise en place (qualité du travail, effectifs, charges maîtrisées) étaient réunies.

- Expérimentations dans le département : M. TRESCARTE dénonce la dérive de la convention signée dans le cadre du CSP à distance avec Paris-Nord. Il estime qu'il serait plus judicieux de renforcer les équipes parisiennes.

Le président souhaite pérenniser les cellules CSP du département pour justifier les emplois qui sont consacrés au contrôle fiscal.

M. TRESCARTE fait remarquer qu'on a dépensé beaucoup d'énergie pour des résultats modestes.

Le président souligne le faible nombre de dossiers à traiter (12 par agent). Parallèlement, les objectifs du CSP local ont été revus à la baisse.

M. COHADE demande quelles sont les suites données à la question visant la prise en compte des redressements de cotisations sociales.

Le président répond que la question a été transmise à l'administration centrale.

- Le dialogue social : M. TRESCARTE souhaite que le terme « boycott par certains représentants » soit plus explicite et vise nommément les représentants de la CGT-FIP.

Le président précise que les organisations syndicales sont toutes concernées à des degrés divers.

- Le climat fiscal : le président note l'augmentation des droits rappelés malgré les nombreux changements intervenus dans l'effectif de la BDV, l'absence du chef de service de la BCR et les départs en retraite au PCE. Il souligne l'action des inspecteurs qui ont accepté d'être maintenus à la BDV.

- Données chiffrées : le président souligne la baisse du recouvrement en matière de fiscalité directe locale due à la réforme de la TP. Certaines collectivités locales (départements ou communautés de communes) ont des difficultés pour boucler leurs budgets. Les communes ont été normalement compensées.

M. COHADE observe la baisse du CSP sur l'IS.

Le président confirme qu'il s'agit de la conséquence de la crise.

IV – Questions diverses

❶ Tensions au SIP du Puy

M. COHADE évoque la situation de souffrance morale d'un agent qui a été retiré de l'accueil. Des agents de secteur mettent en cause la responsabilité du chef de service dans les tensions entre agents.

Le président souhaite que les agents soient utilisés au mieux de leurs capacités. Il précise qu'il a été informé des incidents intervenus et que la situation sera réglée par des changements d'affectation à l'intérieur du service.

❷ Calendrier de saisie des déclarations

A une demande de M. CIACHERA, le président indique que la date limite a été repoussée au 12 juillet et que l'objectif devrait être atteint.

❸ Parking Fontanille

M. TRESCARTE souligne que les travaux qui ont été effectués sont satisfaisants. Il expose le problème de stationnement pour les agents qui vont aller travailler à la Trésorerie générale.

Le président répond que ce problème est réglé. En cas de besoin, il pourrait être envisagé de louer des places de stationnement à d'autres administrations (CCI par exemple).

④ Convention des cadres A

M. TRESCARTE demande si la possibilité pour les participants de déjeuner au restaurant administratif a été envisagée.

Le président fait observer que le restaurant n'était pas en mesure de les accueillir. Il fait part de son intention d'utiliser cette possibilité pour les réunions qu'il organisera au siège de la DDFIP.

⑤ Les mutations

M. TRESCARTE fait observer qu'il y a 10 postes B vacants. Dans le même temps, des agents du trésor souhaiteraient rejoindre le département. Il demande la mise en place de passerelles entre les 2 filières.

Le président répond qu'à l'issue du mouvement B, il attirera l'attention de la Centrale sur les postes restés vacants.

⑥ Courriel sur la performance

M. TRESCARTE interpelle le président sur ce document qui parle d'indicateurs au moment où ceux-ci ne sont plus mis en avant. Il estime qu'il y a provocation lorsque l'on parle de prime et de performance.

Le président indique qu'il s'agit d'un document qui a été adressé à tous les cadres. Il précise qu'avec une organisation plus adaptée, on devrait pouvoir faire face aux baisses d'effectifs.

⑦ Courriel sur l'évolution de l'assistance téléphonique informatique

M. TRESCARTE évoque l'installation de plateaux téléphoniques uniques virtuels.

Le président confirme que l'on disposera d'un même n° d'appel mais les interlocuteurs ne seront pas tous au même endroit. L'assistance sera assurée en interne par des équipes installées dans divers services.

⑧ Les DISI

M. TRESCARTE estime que les CTP devraient être interpellés pour voter sur les DISI.

Le président répond que nous ne sommes pas actuellement concernés contrairement aux départements avec un CSI ou un DIT. Dans un délai de 18 mois, la situation des agents de la CMI et du CMIB de Haute-Loire sera examinée.

⑨ Les élections

M. TRESCARTE fait remarquer que les représentants de la CGT-FIP sont défavorisés pour aller sur le terrain à la rencontre des agents des trésoreries par rapport aux organisations syndicales du trésor qui y sont déjà implantées.

Le président indique que, pour lui, les OS ont la même importance et seront traitées sur un même pied d'égalité.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 13 heures.

* *

*

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Marie-Josèphe POBLE



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Section de la Haute-Loire 43

snui.haute-loire@dgfip.finances.gouv.fr

union@snuisudtresor.fr

snuisudtresor.fr

La force de tous
les agents de la DGFIP

Liminaire CTPD du 20 juin 2011 2^{ème} convocation ce jour le 22 juin 2011

Ordre jour : bilan de la formation professionnelle 2010-2011 et perspectives 2011-2012

Monsieur le Président,

C'est le dernier CTP feu DGI avant les grandes vacances ; ce jour nous allons être brefs car nous sommes bien las de réitérer sans cesse les mêmes revendications ou de prêcher dans le désert. Concernant cet ordre du jour, nous aurons quand même quelques réflexions à vous soumettre si on nous laisse le temps et la possibilité de prendre la parole pour nos démonstrations et pour élever les débats.

Oui, aujourd'hui, Monsieur le président, nous sommes las, voire fatigués intellectuellement de dénoncer toujours les mêmes injustices, particulièrement en ce qui concerne la notation des agents, les suppressions d'emplois, le mal vivre au travail ; nous sommes atterrés par le manque d'intelligence de cœur et d'esprit de nos gouvernants ; nous sommes dépités par le nombre incommensurables de réformes en tous genres.. Nous ne pouvons que constater amèrement notre impuissance, voire notre désarroi, face à « la casse des services publics » Cela au nom de la pensée unique mondiale et mercantile et au nom de la sacro sainte politique libérale qui conduiront indéniablement à la destruction de notre civilisation humaniste...

Mais comme nous sommes têtus, teigneux mais aussi pragmatiques et comme nous savons synthétiquement passer du général au particulier, vite fait Monsieur le Président, pour vos devoirs de vacances, nous vous demandons de réviser quelques une de nos revendications de base qui vont suivre à faire remonter en haut lieu :

- nous exigeons des mesures de rattrapage compensant les pertes de rémunérations sur 10 ans et une progression de la valeur réelle du point d'indice permettant au minima de compenser l'inflation réelle ;
- un abondement immédiat de 60 points de la valeur du point d'indice portée à 5€ ;
- l'amélioration des carrières et notamment la mise en place de carrières linéaires revalorisées ;
- une augmentation des volumes de promotion de C en B et de B en A et de fin de carrières ;
- la mise en place de mesures permettant aux agents de ne pas stagner plus de 3 ans dans le dernier échelon de leur grade ;
- la revalorisation de tous les régimes indemnitaires ;
- pour le cadre C la création immédiate du 8^{ème} échelon de l'échelle 6 ;
- une véritable refonte de la carrière B avec une véritable reconnaissance de la technicité et donc un abondement conséquent du nombre de points d'indice avec la création d'un échelon terminal accessible à tous. Nous sommes non satisfaits par la dernière réformette qui nous fut imposée et qui a fait l'objet de 9 amendements et de 4 vœux que nous avons présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat... ;
- Pour le cadre A nous exigeons une revalorisation idem de 60 points d'indice pour tous les échelons des deux grades actuels, la création rapide d'un 13^{ème} échelon dans le 1^{er} grade permettant ainsi aux agents de ne pas stagner ad vitam aeternam dans le dernier échelon, cela sans allongement de carrière, sans oublier au passage d'apporter le correctif au classement des agents promus de B en A antérieurement au décret du 23 décembre 2006....

Ce sera tout pour aujourd'hui. C'est vrai, on l'avoue, nous avons l'esprit chagrin et bougon...On attend aussi le résultat des élections professionnelles d'octobre 2011 dont les nouvelles règles seront à notre avis, un frein à la représentativité syndicale car elles sont moins démocratiques donc moins équitables. C'est pour ce motif que notre Union n'accepte pas les règles transitoires de la représentation des personnels sorties du chapeau de la centrale pour les besoins des mises en place des DRU et DLU !!

Donc, rendez-vous, Monsieur le Président, à la rentrée de septembre .. On va aller se ressourcer, prendre des forces pour pouvoir encore et encore monter aux divers fronts, on sera à nouveau fin prêts à assurer haut et fort la défense des personnels par nos actions et nos revendications.

Nous allons refaire le plein de nos convictions avec une espérance accrue dans la contribution que nous apportons modestement à l'accomplissement d'un monde meilleur où la Justice et l'Humanisme seront rois et où les guerres ne seront plus.

Déclaration liminaire

CTPD DU 22/06/2011

2^{ème} convocation

La section de la **CGT FIP 43** tient à attirer l'attention de tous les agents de notre département et ce du plus petit gradé au plus grand sur la **cohérence de ses prises de positions**.

La **CGT FIP 43** dit ce qu'elle fait, écrit ce qu'elle fait et surtout fait ce qu'elle dit et écrit..... Elle ne juge pas nécessaire de clamer à toutes les sauces qu'elle est avec et derrière tous les agents. Depuis plus de 10 ans elle a démontré qu'elle était derrière eux, et même très souvent devant eux et avec eux.

Aujourd'hui c'est probablement le **dernier CTPD historique de la future ex DSF 43**. Que devons nous faire, monsieur le futur ex **Président Directeur des Impôts**. Allez-vous nous proposer de faire un séminaire, genre **TOUS ENSEMBLE**, au cours duquel nous nous épancherions sur nos douces années de cohabitation si ce n'est orageuses pour le moins parfois vivantes, signe d'un dynamisme de bons alois. Il y a deux ans vous avez participé à une telle manifestation avec les autres responsables départementaux à la **feue ENI de Clermont FD** pour enterrer, voire noyer dans l'allégresse la **feue DGI**. Une bien belle journée, soi-disant....

Peut-être n'allez-vous répondre à cet enterrement annoncé et programmé que par l'ignorance et le silence.

A cette occasion, Monsieur le futur **Président Directeur Général**, la **CGT FIP 43** va simplement démontrer qu'elle est toujours en adéquation avec ses positions antérieures, **vous le savez**. **Nous dénonçons** toutes ces réunions dites de dialogue social qui ne servent qu'à faire croire à de véritables échanges et ce du plus haut niveau au plus bas, le notre. **Nous dénonçons** ces réunions pour le moins **bancales** où vous voudriez que les représentants des personnels siègent pour entériner des décisions déjà prises. Comme **par exemple un CTPD commun**, pour donner un avis sur la mise en place de la **fusion Impôts/Trésor en pays altiligérien** et ce sous couvert d'un décret de circonstance pondu à l'automne 2009.

Lors de ce **CTPD commun** après palabres communes il y aurait **vote pour avis distinct** sous une présidence en l'état future d'officialisation. Donc pour résumer, le futur PDG de la **future Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire (DDFIP43)**, ici présent en tant que **Président/Directeur des Services Fiscaux** demande l'avis pour **fusion des Impôts et du Trésor** à des instances de deux ex directions en vue d'une effusion d'allégresse suite à une fusion non désirée. Vos interlocuteurs, pour le moins interloqués, peu habitués à ce genre de contorsion cérébrale sont dans l'obligation de déclarer forfait, justement pour ne pas en commettre un vis à vis de leurs mandants.

Revenant aux fondamentaux et à une situation issue d'élections démocratiques ils affirment clairement qu'ils ne participeront pas, de près ou de loin, à cette véritable pantomime de dialogue social. Aucun agent du département ne pourrait comprendre que leurs représentants puissent siéger pour **donner un avis bidon** sur une décision qu'ils n'ont cessé de combattre depuis toujours. C'est une question de respect et de cohérence.

Un mot sur les **CTPD** qu'envisage le futur responsable commun et qui sont labellisés **CTPD unique**. Encore une situation bancaire où l'attribution des sièges est pour le moins curieuse et ne découle pas d'élections officielles communes. Un simple **calcul arithmétique** d'élections avant fusion consommée. Nous ne pourrions pas avaliser cela et demandons dès aujourd'hui que ces **CTPD**, après fusion locale imposée au 1^{er} juillet 2011, ne soient effectifs qu'après les **élections communes du 20 octobre 2011**. Sinon nous demandons que la fusion imposée au 1^{er} juillet, sans aucune concertation donc, ait lieu au plus tôt le 21 octobre 2011.

Vous comprendrez sans mal, Monsieur le **Président Directeur Général**, notre position même si votre légendaire loyauté vous ordonnera de dire le contraire de cette position objective et démocratique.

Vous comprendrez aussi sans mal que toutes les analyses précédentes nous ont obligé à boycotter la 1^{ère} convocation à ce dernier **CTPD made in Impôts**.

Pourtant, et vous le savez très bien, nous ne sommes pas partisans du boycott pour le boycott. La chaise vide n'est pas notre tasse de thé. C'est pourquoi vous pourrez apprécier tous nos mérites pour essayer de vous évitez de faire bien des erreurs qui pourraient nuire au plus grand nombre.

Déjà la **CGT FIP 43** attire votre attention sur un sujet de plus en plus prégnant, vous l'avez compris c'est **le retour de l'humain dans le « management », pour nous nous préférons écrire encadrement.**

Joli sujet que vous n'hésitez pas à évoquer en **CTP**, en **CDAS** et **CHS** que vous avez l'honneur de présider aussi. Aujourd'hui c'est à la phase pratique que la **CGT FIP 43** vous convie. Assez de palabres ou d'impostures verbales, du concret sur le terrain là où vos agents, pardon vos collaborateurs, voire plutôt vos collègues triment et trop souvent souffrent. Vous deviez passer, ou vous êtes passé, dans les trésoreries locales. Avez-vous vue leurs conditions de travail au delà de la rhétorique ? Qu'allez-vous concrètement faire ? Rien ? Ce n'est pas acceptable ?

La **CGT FIP 43** va vous donner une des solutions à ce véritable problème humain.

HALTE AUX SUPPRESSIONS DE POSTES

Allez-vous enfin, avec d'autres responsables dont Monsieur **BRIDAY** le **Délégué auprès du Directeur Général**, défendre l'intégrité de vos collègues sur le terrain. **Assez de ces déclarations** qui affirment droit dans les yeux que les suppressions de postes sont insupportables, que l'on attaque la moelle....

Aujourd'hui il n'y a plus de moelle.

Aujourd'hui vous devez œuvrer à effacer ce véritable fléau. Là sera ou ne sera pas le **mérite de la hiérarchie**.

Aujourd'hui l'urgence ce n'est pas vos ateliers dits participatifs bidons comme le fameux **DOS** ou aujourd'hui les **GEM** qui sont autant de fiascos, que vous essayez de présenter comme des réussites, un comble !

Les représentants des personnels de la **CGT FIP 43** crient **ASSEZ**, les entendez-vous au delà d'une simple posture de circonstance.

Aujourd'hui les administrations, après avoir courtoisé leurs responsables, s'aperçoivent enfin qu'il faut s'intéresser à tous leurs agents, même ceux du bas de l'échelle. Suite aux trop nombreux dérapages à **La Poste**, à **France Télécom**, à **EDF** ...et même à la **DGFIP**, qui ont débouché sur de véritables drames humains, elles commencent à mettre en évidence tous les ravages générés par les diverses pressions.

Aujourd'hui on tente de **redécouvrir l'humain**. Une armée, souvent présentée comme mexicaine, n'a aucune force de frappe avec des troupes démoralisées. Les changements technologiques et d'évolutions sociologiques, souvent avancés pour justifier les suppressions d'emplois ou le diktat des statistiques amplifiées par une crise majeure, ont eu raison de la fiction d'une administration heureuse dans un environnement sain. **L'objectif assigné aux divers responsables** aujourd'hui n'est pas une simple gageure, c'est tout simplement de restaurer une véritable confiance en l'avenir, aussi bien personnel, professionnel et dans nos missions de service public. Cet objectif majeur ne souffre d'aucune imposture.

Souffrez, monsieur le Président Directeur Général, d'une petite citation de Peter Drucker qui affirmait déjà en 1954 que « **les seuls facteurs qui font progresser une entreprise sont les hommes, de l'ouvrier au directeur, leur capacité d'innovation et la façon dont ils organisent leurs relations de travail** ». Pour les administrations c'est kif kif bourricot.

Au delà de cette **remarque de bon sens**, notion très chère au plus valeureux de nos politiciens locaux actuels, se profile donc l'idée que l'intérêt à long terme de l'administration doit rejoindre celui de toutes ses composantes humaines. Dans cette optique, en parallèle avec l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, il faut impérativement, **restaurer la confiance et la transparence absolue des décisions, renverser la pyramide pour mettre la priorité sur les personnels en contact avec les citoyens et redéfinir les pouvoirs des divers responsables pour transférer le maximum de décisions le plus près possible de la base** sans néanmoins tomber dans l'autogestion.

Vous le voyez, Monsieur le Président Directeur Général, ce qui est demandé c'est un **véritable retour au social, à l'humain** qui doit toujours être au centre des préoccupations de tous et ce au delà de nos petits intérêts individuels.